



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

JANVIER 2024

Edito 



Nouvelle année

En ce début d'année, je formule plutôt le vœu **d'une année nouvelle** tant l'année 2023 aura été marquée par de trop nombreux conflits. Emeutes dans notre pays, conflits et guerres un peu partout dans notre monde entraînant victimes et exode. Tous ces mouvements géopolitiques ne sont pas sans avoir de réelles retombées sur notre quotidien.

Pour ce qui est de notre commune, cette année 2024 devrait être **riche en terme de réalisation de projets**. Les travaux de la bibliothèque, du local pour les jeunes et de l'espace associatif vont démarrer en de début d'année. L'appel d'offres a permis au conseil municipal de valider les entreprises et le montant des travaux pour la somme de 528 429 € H.T, sachant que pour le compte FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) nous récupérons plus de 80 % du montant total de la TVA. Sur ce projet, nous avons à ce jour obtenu plus de 50 % de subventions, soit 277 436 € dont la majeure partie est issue du Fonds Vert, parce qu'il s'agit d'une rénovation. Nous sommes également dans l'attente d'une réponse de la région suite à une autre demande de subvention. La commune a la capacité d'autofinancer le solde de ce projet, sachant qu'au quotidien nous veillons à maîtriser les charges de fonctionnement, malgré l'inflation élevée, pour ainsi dégager des résultats nous permettant d'investir.

Dans ce projet, comme dans d'autres, préalablement nous devons **nous poser les bonnes questions de l'utilité** avant d'investir. En l'occurrence, **la culture** doit-elle avoir une place dans notre commune ? **Les jeunes** ont-ils besoin d'un foyer ? Ce projet répond-il aux attentes des utilisateurs ? Nous ne pouvons pas voir ce projet global uniquement pour le prisme économique et financier.

La collectivité territoriale qu'est la commune a aussi **une mission de service public**, sinon que penser du prix du ticket cantine vendu à 40 % de son prix de revient. C'est une offre de service nécessaire dans notre commune rurale de même que celle de **l'accès aux soins**. Nous y travaillons d'une part en projetant l'aménagement de l'ancienne caserne des pompiers et d'autre part en collaboration avec nos communes voisines sur le centre médical de Matignon. **Elargissons nos horizons et notre vision sur ce que l'on souhaite pour Hénanbihen demain.**

Pour prolonger cette réflexion, **je vous invite tous le vendredi 19 janvier 2024 à 19h à la salle des fêtes pour les vœux de la municipalité.**

En cette année des jeux olympiques en France, je fais le vœu de (re)nouer avec les symboles de l'olympisme qui inspirent l'unité, le partage, la paix. Les 3 valeurs que sont **l'excellence, le respect et l'amitié** constituent la base du mouvement olympique pour la promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue **d'un monde meilleur.**

Je vous souhaite à toutes et à tous **une très belle année 2024.**

Jean-Michel LEBRET, Maire

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 5 décembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. LEBRET Jean-Michel, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, M. HOUZE Daniel, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUS Gwenaël, M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis.

Étaient excusés : M. LE BRUN Gildas pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, M. MEFFRE Régis pouvoir à M. MEHOUS Gwenaël, Mme ABBE Jacqueline pouvoir à CORDON Catherine.

• Tarifs services municipaux 2024

Suite à la commission des finances réunie le 4 décembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs proposés pour l'année 2024.

Les tarifs de location des salles communales augmenteront de 4%, et une caution de 200 € sera demandée pour chaque location, sauf pour les associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les nouveaux tarifs pour l'année 2024 et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• Tarifs municipaux du restaurant scolaire

Suite à la commission des finances réunie le 4 décembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs du restaurant scolaire proposés pour l'année 2024.

Les tarifs des repas du restaurant scolaire augmenteront de 2%, et seront les suivants :

→ Enfants de la commune : 3.37 € → Enfant hors commune : 3.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2024 et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• Tarifs municipaux de la garderie

Suite à la commission des finances réunie le 4 décembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs de la garderie municipale proposés pour l'année 2024.

Les tarifs de la garderie augmenteront de 2%, et seront les suivants :

	QF < 700	701 < QF < 1200	QF > 1201
Matin	1.62 €	2.05 €	2.49 €
Soir	2.05 €	3.24 €	3.52 €
Journée	3.67 €	4.49 €	5.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les nouveaux tarifs de la garderie pour l'année 2024 et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• Révisions des loyers au 1er janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°72/2020, le Conseil municipal a décidé de réviser le montant des loyers au 1^{er} janvier de chaque année.

Les loyers de la Résidence du Parc n'étant pas conventionnés, ils sont revus en fonction de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2023, correspondant à un **évolution de + 3.49%**.

S'agissant des loyers de la résidence des Acacias et de la Résidence la Croix, leur révision est calculée en fonction de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2023, correspondant à une **évolution de + 3.50%**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** la révision des loyers comme ci-dessus indiquée et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

• Clôture du budget annexe « Lotissement de la Minoterie 2 »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de clôturer le budget annexe du lotissement « La Minoterie 2 » au 31 décembre 2023. Le déficit de 39 744.07 € a été prévu au compte 65821 (Dépenses) du budget communal 2023 ainsi qu'au compte 75822 (Recettes) du budget annexe 2023.

Les écritures seront réalisées sur l'exercice budgétaire 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** la clôture du Budget annexe « La Minoterie 2 » au 31 décembre 2023, **prend acte** de la reprise du déficit du lotissement dans le budget communal ainsi que les écritures comptables correspondantes, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

• Validation des entreprises des lots restants pour le marché de la bibliothèque, local jeunes

Lors de la réunion du Conseil municipal du 11 septembre dernier, une délibération avait été prise pour valider les entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offres pour le marché de la bibliothèque, local jeunes.

4 lots ont été déclarés infructueux, et ont fait l'objet d'une procédure négociée. A la suite de cette procédure, le cabinet Bucaille et Wiener est revenu vers la Commission appel d'offres pour dire que des entreprises avaient répondu et faire un état de situation.

Sur conseil du cabinet, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes pour chaque lot :

Lot 3 Charpente Bois- Bardage : entreprise BIDAULT de Saint Donan pour 50 219.77 € TTC.

Lot 4 Serrurerie : entreprise AM CONCEPT de Hénanbihen pour 23 268 € TTC.

Lot 5 Couverture – Bac étanchéité : entreprise POULAIN COUVERTURE de Plédran pour 65 533.37 € TTC

Lot 6 Menuiseries extérieures : entreprise BIDAULT de Saint-Donan pour 55 798.56 € TTC.

Ce qui porte le montant total des travaux à 528 429 € HT, soit 634 114.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 3 CONTRE, 0 ABSTENTION) **valide** les entreprises retenues pour l'appel d'offres de la bibliothèque, locaux associatifs et foyer des jeunes et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Projet d'aménagement de l'ancienne caserne des pompiers**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avant-projet de restructuration de l'ancienne caserne des pompiers en cabinets médicaux et/ou paramédicaux et logement habitat. La pré-étude a été réalisée par le cabinet Bucaille et Wiener. Le projet est composé d'un RDC avec deux cabinets médicaux et/ou paramédicaux qui pourront accueillir deux professionnels de santé, et d'un étage avec un logement communal.

Le RDC et l'étage représentent chacun 65 mètres carrés de surface, ce qui représente une surface totale de 130 mètres carrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS) **donne un accord** de principe pour le lancement de l'étude de ce projet, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Projet scolaire « Notre école faisons-là ensemble »**

Ce projet pédagogique transformant consiste premièrement à favoriser la maîtrise de la lecture et donner le goût de lire et deuxièmement à développer la persévérance scolaire en impliquant tous les élèves dans leurs apprentissages (classe dehors/ classe flexible). Ce projet porté par l'Ecole Publique de Hénanbihen représenterait un coût de 15 470.37 €, celui-ci devra être inscrit au budget investissement de la Commune, et s'il est accepté, les coûts seront remboursés par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **valide** le projet scolaire « Notre école faisons-là ensemble », **accepte** d'inscrire le montant de 15 470.37 € à la section d'investissement du budget communal et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Délégation de l'entretien de certains espaces communautaires aux communes**

Lamballe Terre et Mer a en charge l'entretien des espaces verts de la micro-crèche « Petit à petons ». Celle-ci souhaite confier à la Commune l'entretien des espaces verts de cette parcelle. Elle a rédigé une convention fixant les modalités techniques et financières. Le forfait annuel d'entretien est estimé à 23 heures par an, un forfait horaire annuel est voté chaque année par le Conseil communautaire. Pour l'année 2023 il s'élevait à 40.31 €/ heure.

Le versement de l'indemnité sera versé annuellement par Lamballe Terre et Mer après l'émission d'un titre de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** la proposition de Lamballe Terre et Mer sur la prise en charge de l'entretien des espaces verts de la micro crèche par la Commune et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Nous avons **la chance de vivre dans un village dynamique** grâce aux écoles, aux commerces, aux artisans, également aux nombreuses associations et aux manifestations qu'elles organisent qui recueillent toujours un grand succès.

Par contre **tel n'est pas le cas de l'exécutif municipal** dans de trop nombreux domaines, telle la sécurité de la circulation dans le bourg, la non-ouverture de la mairie et de la poste le samedi, le fauchage approximatif des fossés et des talus en campagne...Etc.

Lorsque l'exécutif agit et veut réaliser un **projet**, cela n'est **pas correctement pensé et c'est très dispendieux**. Tel est le cas du **presbytère** acheté 130 000 € sans savoir quoi en faire, puis de justifier cet achat, en y installant la bibliothèque avec un coût de travaux de 634 114 €, ce qui aboutit à une opération au minimum de **775 000 € TTC** (achat, notaire, travaux) **auquel il faudra rajouter les frais d'étude et d'architecte** qui sont **inconnu** malgré notre demande insistante lors du dernier conseil pour l'obtenir.

La dernière nouveauté pour se défaire du manque d'implication de l'exécutif dans la recherche d'un médecin, le maire a fait **voter** la validation d'un **projet de rénovation de l'ancienne caserne** des pompiers, en cabinet pour 2 médecins généralistes, mais **encore sans connaître le coût réel du projet**. Ce « **vote à l'aveugle** » ne pouvait aboutir qu'à notre abstention surtout qu'en octobre, les mêmes élus d'Hénanbihen ont voté favorablement pour participer financièrement à un projet de cabinet médical et paramédical sur Matignon en justifiant à ce moment-là que c'était la seule solution au manque de médecin à Hénanbihen d'après l'exécutif.

La minorité est toujours prête à voter pour un projet pour développer Hénanbihen mais ce projet doit être utile, préparé, précis, chiffré et soutenable financièrement.

Gwenaël MEHOUS et Alexis MENARD, élus de la minorité.

~ INFORMATIONS COMMUNALES ~

Si on plantait ?



La tempête Ciaran a sévi, brisé et arraché beaucoup d'arbres, notamment des chênes. L'on connaît le rôle important des arbres dans notre écosystème. Ils séquestrent du carbone, interceptent les rayons du soleil pour nous donner de l'ombre, sont un refuge pour les oiseaux et les écureuils. En piégeant le CO₂, les arbres constituent une solution naturelle de lutte contre le changement climatique.

C'est pourquoi nous avons souhaité planter le long du chemin qui va du Temple au terrain des sports. Une soixantaine d'arbres vont y être plantés par nos agents municipaux. J'ai transmis une invitation à nos 2 écoles et malgré un calendrier serré avant les vacances de Noël, certaines classes ont pu participer à cette réalisation.

Une seconde étape sera envisagée au printemps, pour une animation de communication de messages de la part des enfants des écoles. On plante pour les générations à venir, par leur nature les arbres nous apportent des bienfaits au fil des années.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU, des équipes « PLU patrimoine » composées d'élus du Conseil Municipal seront amenées à aller sur le terrain **courant janvier, afin de dresser un inventaire de différents bâtiments** : intérêt architectural ou patrimonial, emprise au sol, localisation à plus de 100 mètres d'un bâtiment agricole, état du bâtiment... Les bâtiments ainsi identifiés seront inscrits dans le PLU et pourront faire l'objet d'un changement de destination à vocation habitat si le propriétaire du bâtiment le souhaite.

Difficultés rencontrées par les facteurs lors de la distribution du courrier

Les facteurs rencontrent régulièrement des difficultés lors de la distribution du courrier, **en raison d'adresses mal écrites sur les enveloppes ou de boîtes aux lettres sans nom**. Afin de faciliter le travail des facteurs et ainsi d'améliorer la qualité de la distribution du courrier, il est indispensable de bien **respecter les indications suivantes** :



- **Pour vos courriers** : **indiquer le numéro de maison**, la rue, le code postal et la ville de votre destinataire.

~ AGENCE POSTALE COMMUNALE ~



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Lorsque vous vous présentez au guichet de l'agence postale pour récupérer une lettre recommandée ou un colis, **vous devez vous munir de votre pièce d'identité** (carte d'identité, permis de conduire, passeport...), car les recommandés sont des **documents à valeur juridique**.

Le cas échéant, nous ne pourrions vous restituer votre courrier ou colis... **et nous indiquer que vous êtes connus de la mairie ou d'un élu n'y changera rien !**

Merci de **bien vouloir appliquer cette consigne, et de respecter l'agent d'accueil** qui vous réclamera ce justificatif.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer aux horaires d'ouverture de l'agence postale, un mandataire peut se présenter à votre place **avec la procuration temporaire dûment remplie** (au dos de l'avis de passage), **sa pièce d'identité et la pièce d'identité du destinataire**. Vous pouvez également via le site Internet de La Poste, choisir un autre bureau de distribution correspondant à vos horaires de disponibilité (bureau de Poste ouvert le samedi matin etc...).

En cas d'absence de longue durée, vous pouvez également donner procuration permanente à une personne de confiance afin de récupérer vos courriers recommandés. Cette démarche peut être faite en ligne sur le site de La Poste, ou en bureau de poste.

~ ÉTAT CIVIL ~

Décès :

M. CARFANTAN Maurice, né le 17 octobre 1926 à Hénanbihen, décédé le 30 novembre 2023 à Lamballe.

M. OLIHET Didier, né le 23 mars 1959 à Pontivy (56), décédé le 3 décembre 2023 à Hénanbihen.

M. LE RAY Hubert, né le 23 juin 1936 à Hénanbihen, décédé le 25 décembre 2023 à Saint-Brieuc.

Mme BAUDON (ép. BOURGES) Monique, née le 19 mai 1945 à Nanterre (92), décédée le 28 décembre 2023 à Hénanbihen.



La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

~ REMERCIEMENTS ~

Famille de M. OLIHET Didier :

Mme OLIHET Marie Odile née RAULT, son épouse ; Teddy et Sophie, Sébastien, Christopher, ses enfants et sa belle-fille ; ses petits-enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence aux obsèques, leurs témoignages de sympathie, d'affection et d'amitié, l'envoi de fleurs, de dons pour le fleurissement, de cartes et les offrandes de messes se sont associées à leur peine lors du décès de M. Didier OLIHET.

~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

PD : permis de démolir

- DP 02207623C0041** : M. SCARLAT Ion, abri de jardin et clôture, 3 rue du Colombier.
DP 02207623C0042 : AGENCE SOLUTION CLIMAT, panneaux photovoltaïques, 9 Le Randier.
DP 02207623C0043 : SCI LES 3 ORANGES, modification de façades, 1 rue Aristide Briand.
DP 02207623C0044 : ECO SYSTÈME DURABLE, panneaux photovoltaïques, 12 rue de la Libération.
DP 02207623C0045 : M. PANSART Yves, clôture, 6 allée de la Croix.
DP 02207623C0046 : M. LEFEBVRE Dominique, remplacement des menuiseries extérieures, 1 rue du Général Leclerc.
PC 02207623C0019 : SCEA DE LA VILLE PEAN, construction d'1 hangar et démolition de 2 hangars, La Ville Péan.
PC 02207623C0023 : Mme RAMBAUD Noëlla, extension du garage, 7 Les Ecoublières.
PC 02207623C0025 : M. et Mme LANGLAMET, maison individuelle et clôture, 9 rue du Colombier.
PC 02207623C0026 : M. JOLY et Mme NICOLAS, garage, 9 rue Aristide Briand.
PD 02207623C0003 : Mme RAMBAUD Noëlla, démolition partielle d'un bâtiment, 7 Les Ecoublières.



~ VIE ASSOCIATIVE ~



RANDO'BIHEN - Circuits du mois de janvier

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté () 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

10 janvier	Erquy - Lourtauais	2
17 janvier	Plébouille	2
24 janvier	Camping de Fréhel - Plévenon	2
31 janvier	Moulin de la mer Matignon	2
07 Février	Saint Géran - Château Serein	3

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

12 janvier	Plurien - Le chêne Bay	1
19 janvier	Plévenon	1
26 janvier	Houdayon - Saint Samson	1
02 février	Landébia	1

Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen

le 14 janvier à l'extérieur

12h30 : St-Cast Le Guildo ES 2 / Hénanbihen USFF 2 (aller)
15h00 : Evran stade 1 / Hénanbihen USFF 1 (aller)

le 21 janvier à Hénanbihen

12h30 : Hénanbihen USFF 2 / Sévignac Rouillac JS 1 (match aller)
15h : Hénanbihen USFF 1 / Lanvallay US 1 (match aller)

le 4 février à Hénanbihen

12h30 : Hénanbihen USFF 2 / Plancoët Arg FC 3 (match retour)
15h00 : Hénanbihen USFF1 / Plancoët Arg FC 2 (match retour)

le 11 février à l'extérieur

13h : St-Alban FCCP 2 / Hénanbihen USFF 2 (match retour)
15h30 : Broons-Trémeur AS1 / Hénanbihen USFF1 (match retour)



Téléthon

Au nom du collectif TELETHON "5 Communes pour une même cause", un grand merci à vous tous, participants, collectivités et surtout les bénévoles pour cette 25ème édition TELETHON 2023. Nous nous sommes réunis le mercredi 13 décembre afin d'effectuer le bilan et remettre le montant collecté à l'AFM représenté par le coordinateur Est, Gérard, de 9 008,58€ (contre 10 378,39€ l'année passée) auquel s'ajoute la collecte internet à Cathy de 1 360,00€. Bravo à tous.

On se donne rendez-vous, comme d'habitude le 1er samedi du mois de décembre, soit le samedi 07/12/2024 pour le TELETHON de notre collectif et sa 26ème édition. J'en profite pour vous adresser mes vœux pour l'année 2024. Que cette année vous apporte joie et bonheur à vous et vos proches, prospérité dans vos activités personnelles et professionnelles, et surtout la santé ! Lucie HALLET

Assemblée Générale Club du Bon Accueil

Le Club « Le Bon Accueil » vous invite à participer à son **Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 26 janvier** à partir de 10h à la salle des fêtes : vente de cartes, assemblée puis repas.

Cette invitation s'adresse à tous ceux qui ont envie de participer aux activités du club.

A noter dès à présent : le Fest Deiz qui aura lieu le dimanche 11 février et le concours de belote fin février.

Club du Bon Accueil - ateliers dictée ouvert à tous



A vos crayons ! Si vous avez envie de vous rafraîchir la mémoire et de faire travailler vos neurones, nous vous donnons rendez-vous une fois par mois à la salle du Cercle d'Hénanbihen pour faire une dictée. Non pas un concours, mais une dictée dans la bonne humeur et la convivialité.

Dates à retenir (sous réserve de modification) : vendredi 12 janvier 14h, vendredi 9 février 14h, vendredi 22 mars 14h, vendredi 5 avril 14h, vendredi 17 mai 14h. Après-midis ouverts à tous.

Association des parents d'élèves de l'école publique



L'école publique d'Hénanbihen a organisé son traditionnel spectacle de Noël ce samedi 16 décembre. 6 spectacles très travaillés avec les équipes enseignantes, ont été présentés par les enfants devant un public nombreux de parents enthousiastes, réunis pour l'occasion. Plus de 30 bénévoles œuvraient depuis plusieurs semaines à la réussite de cette soirée : décors, photobooth du Père Noël, régie son et lumières, buvette, pâtisseries et confiseries.



La tombola, animée par le tout nouveau co-Président de l'APE Sébastien Hue, a également connu un beau succès.

Enfin, le Père Noël est arrivé pour clôturer la soirée, en distribuant à chaque enfant un livre offert par l'Amicale Laïque et une figurine en chocolat offerte par l'Association des parents d'élèves. 2 mamans bénévoles se sont chargées de prendre tous les enfants en photo avec le Père Noël. Les photos souvenir suivront dans les boîtes mail des parents.



L'Association des parents d'élèves vous adresse ses meilleurs vœux pour une année remplie de rires d'enfants, de bons bons qui collent et de parties de cache-cache !

Amicale laïque



Depuis le 2 janvier, chacun a la possibilité de déposer son sapin dans le carré formé par les barrières communales dans le champ en face de la caserne d'Hénanbihen.

Le 14 janvier aura lieu le feu de sapins organisé par l'Amicale Laïque, avec la coopération des pompiers.

Nous vous donnons donc rendez-vous à 17h30 pour l'embrasement des sapins. Boissons et petite restauration sur place.

2024

L'équipe enseignante et les bureaux des écoles Saint-Joseph et Notre Dame des Champs vous souhaitent leurs Meilleurs vœux 2024



Sapeurs-pompiers d'Hénanbihen



Les Pompiers de Hénanbihen vous présentent

LEUR TARTIFLETTE

Suivie du traditionnel bal des pompiers



C'est tout nouveau ! Pour la première année, les pompiers de Hénanbihen vous proposent de les rejoindre le samedi 3 février 2024 à la salle des fêtes de Hénanbihen pour une tartiflette maison !

Vous pouvez acheter vos billets au garage Hue, au bar le Neptune, à Vival, auprès des pompiers de Hénanbihen ou en ligne (QR Code sur l'affiche ou lien disponible sur notre page facebook). Le prix est de 13€ par adulte (apéritif-plat-dessert) et 10€ pour les enfants.

Il est également possible d'en commander à emporter pour 10€ la part. S'en suivra le bal des pompiers en accès libre.

Nous avons hâte de tous vous retrouver !

Sapeurs-pompiers d'Hénanbihen



Le chef de centre et l'ensemble des sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de Hénanbihen ont l'honneur de vous convier à la

**Cérémonie de la Sainte-Barbe
le samedi 13 janvier à 17h30**

dans la cour de la caserne de Hénanbihen.

AJHA

Suite à l'assemblée générale qui s'est déroulée le 6 octobre, les membres du bureau de l'AJHA (l'association des jeunes d'Hénanbihen et des alentours) ont changé. Voici le nouveau bureau :

HALLET Aurélien et LEGOFF Alizée : co-présidents

BUSSAC Anaëlle et MENARD HERVE Solenn : co-trésorières

BOINET Laomie et ROUILLE Delia : co-secrétaires

CADE Armand, DUBOIS Merlin, HUE Gwendal, MEHOUAS Valentine et PAVIERA Maÿlis : membres actifs



Un atelier d'art floral à destination des malades du cancer et de leur aidant



Envie de s'évader pour quelques heures, loin de la maladie et de ses traitements à travers un atelier convivial et créatif ? Dans le cadre de ses actions locales à destination des malades du cancer et de leur aidant, l'association "**Saint-Cast Le Guildo Ma Ville en Rose**" met en place, en partenariat avec le magasin SUPER U de Matignon, son **1^{er} atelier d'art floral le vendredi 19 janvier 2024** de 10h à 12h à la Salle Avaugour (mairie annexe de Notre Dame du Guildo).

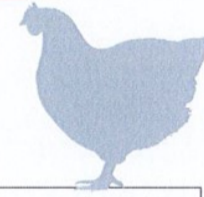
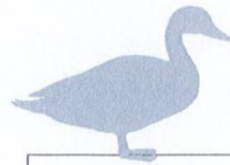
Ces ateliers seront proposés une fois par mois. Si vous souhaitez participer à cette 1^{ère} séance, merci de contacter Claire au 06 81 25 45 76 ou d'envoyer un mail à : saintcastleguildoenrose@gmail.com . Attention, le nombre de places est limité à 10 personnes. Le coût de la participation est de 2€ par personne. Les fleurs seront fournies et le contenant, qui sera à apporter par les participant(e)s, sera précisé lors de l'inscription. A bientôt.

~ INFORMATION DE LA PREFECTURE ~

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

~ ANNONCE ~

**Spectacles de Campagne**
Saison 2024

THEATRE Erick SANKA
HENANBIHEN - La Ville Marqué
Samedi 13 janvier à 19h

Entrée 8€

111 VIES


19h : ouverture du bar
20h : spectacle suivi d'un échange avec l'acteur

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT :

L'OSTALERI La Ville Marqué 22550 Hénanbihen	gites.lavillemarque@gmail.com Joëlle & Pierre 06 21 62 14 10	 f i in
--	--	--

Hébergement sur place en gîte 2, 4, 6 ou 8 pers : nous contacter

~ AGENDA ~

Vendredi 12 janvier : Atelier dictée à 14h à la salle du Cercle organisée par le Club du Bon Accueil.

Samedi 13 janvier : Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers d'Hénanbihen, à 17h30 dans la cour du centre de secours.

Dimanche 14 janvier : feu de joie organisé par l'amicale laïque, à 17h30 en face du centre de secours.

Vendredi 19 janvier : Vœux de la Municipalité, à 19h00 à la salle des fêtes.

Vendredi 26 janvier : Assemblée Générale du Club du Bon Accueil, à 10h à la salle des fêtes.

Samedi 3 février : Soirée tartiflette et bal des pompiers d'Hénanbihen, à la salle des fêtes.

Vendredi 9 février : Atelier dictée à 14h à la salle du Cercle organisée par le Club du Bon Accueil.

~ VŒUX 2024 ~



*Monsieur le Maire,
Les Adjointes et les membres du Conseil
Municipal,
Et les membres du CCAS,*

*Vous souhaitent une belle et heureuse
année 2024, et vous convient à la
cérémonie des vœux qui aura lieu :*

*Le vendredi 19 janvier 2024
A 19h00 à la salle des fêtes d'Hénanbihen*

Parution du prochain Eclaireur février 2024 : semaine 6 (du 5 février au 11 février 2024)

Date limite d'envoi de vos articles : lundi 15 janvier / mail : mairie.henanbihen.com@orange.fr

Important

 **Panneau
Pocket**

Pour d'autres infos, au
fil de l'eau, téléchargez
l'application Panneau-
Pocket sur votre téléphone
et choisissez

Hénanbihen 

Mairie :

La mairie est ouverte :

- **Du lundi au vendredi**
de 9H à 12H
- **Le lundi, mercredi, vendredi de**
14h à 16h30
- Possibilité de prendre rendez-
vous avec le Maire ou ses adjoints
le samedi.

☎ : 02.96.31.52.49

Mail : mairie.henanbihen@wanadoo.fr

Agence postale :

L'agence postale est ouverte :
du **lundi au vendredi**
de 9H à 12H

Directeur de Publication

Jean-Michel LEBRET